

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes  
N°AURA-2023-E-071**

**Réunion plénière du 5 décembre 2023  
Avis sur le projet de liste des espèces de vertébrés  
dites « sensibles » pour le système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel  
(SINP)**

Lors de la réunion plénière du 5 décembre 2023, le CSRPN a examiné la demande d'avis sur le projet de liste des espèces de vertébrés dites « sensibles » pour le système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP).

Le CSRPN souligne que la méthode a bien été respectée, ainsi que le principe de limitation du nombre d'espèces floutées.

Le CSRPN rend un **avis favorable** et émet les recommandations suivantes :

- veiller à la mise en cohérence du floutage appliqué, entre régions limitrophes, notamment pour les poissons ;
- expliciter le choix de la maille utilisée pour le floutage ;
- veiller à ce que les dérogations permettant l'accès aux données sensibles non floutées soient accordées aux acteurs en ayant besoin pour assurer la réalisation de leurs missions, y compris les acteurs issus du secteur associatif.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

